
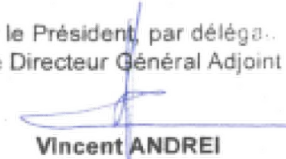


## Bureau syndical du 11 juillet 2017

**DELIBERATION N° 2017-07-053**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES (A.M.O, M.oe, O.P.C) VISANT A LA**  
**CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE PRINCIPALE ET UN CENTRE DE REGROUPEMENT**  
**DES MATERIAUX VALORISABLES A AJACCIO**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-sept, le onze juillet à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	
<b>Présents :</b> Madame : SOTTY Marie-Laurence. Monsieur : TATTI François, ARMANET Guy, BERNARDI François, GIANNI Don Georges, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, GUIDONI Pierre, MATTEI Jean-François, PAJANACCI Jean, POLI Xavier, VIVONI Ange-Pierre, DE MEYER Jean-Michel, MELA François et MICHELI Felix.			
<b>Absents représentés:</b>			
<b>Absents :</b> Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : LACOMBE Xavier, MILANI Jean-Louis, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et VALERY Jean-Noël.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 03/08/2017 et de la publication de l'acte le: 03/08/2017			
			
		Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint  <b>Vincent ANDREI</b>	

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20170711-2017-07-053-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2017  
Date de réception préfecture : 03/08/2017

**Le Président expose :**

Parmi les axes prioritaires des orientations techniques et stratégiques adoptée par le Syvadec, le développement du maillage des déchetteries vise à offrir un service de proximité aux usagers, développer les filières de valorisation des déchets encombrants produits et réduire les déchets ménagers traités en centre de stockage.

Les travaux de construction de la déchetterie principale du territoire de la CAPA s'inscrivent dans le ces objectifs et répondent à un déficit en termes d'équipement sur ce territoire. Il s'agit d'une recyclerie principale devant répondre à une activité de gros volume (17 400 tonnes) à laquelle sont adossées une zone couverte de chargement des textiles et une zone pédagogique d'accueil de public et de sensibilisation. Le projet global intègre les études techniques annexes, la Maîtrise d'œuvre (MOE) et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et les travaux de construction de l'équipement. Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie infrastructure en construction neuve.

Ces travaux de construction intègrent notamment :

- La construction des locaux (agents, technique et accueil du public)
- Les terrassements,
- Le génie civil des murs, quais et bâtiments,
- La réalisation des voiries et réseaux internes,
- Les aménagements et équipements nécessaires à l'exploitation (pont bascule, contrôles d'accès, défense incendie, clôtures et portails ...),
- L'aménagement de la zone de chargement des textiles,
- Les aménagements paysagers.

Le montant estimatif des études techniques annexes et de la maîtrise d'œuvre est de 220 300 € HT. Les travaux de construction estimés à 2 120 000 € HT feront l'objet d'une demande de financement spécifique.

Le cofinancement envisagé pour les études, la maîtrise d'œuvre et l'OPC de l'opération, est de 60 % sur la base de 220.300 € HT soit 132 180 € HT, la part d'autofinancement s'élevant ainsi à 88 120 € HT sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute le montant de la TVA.

Monsieur le Président demande aux membres Bureau Syndical de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse et de bien vouloir en délibérer.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5711-1,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité:**

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'A.D.E.M.E et l'O.E.C afin d'obtenir les subventions souhaitées.
- Autorise l'imputation des recettes sur les comptes 1322 (OEC) et 1328 (ADEME)
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20170711-2017-07-053-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2017  
Date de réception préfecture : 03/08/2017